

LE 22 FÉV 2016

Délibération n° AG-2016-4

DRCL - Finances 1

Validation des demandes d'adhésion et de retrait au GIP

Membres présents Soit	142
Nombre de voix représentées	390
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	18
Nombre de voix représentées	83
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	473
Ayant pris part au vote : 473 voix exprimées	
Pour : 415 Contre : 58	

La règle du quorum est satisfaite
(473 voix sont présentes sur 628),
L'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 29 février 2016 à 18h30 à Vanvey sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté n° 2826 d'approbation de la convention constitutive du GIP en date du 30/11/2015 par
le Préfet coordonnateur et l'avenant n°1 validé en date du 29/02/2016.

Vu les délibérations et courriers des structures demandant leur adhésion et retrait (cf détail en
annexe);

L'approbation des demandes d'adhésion et de retrait du GIP relève de la compétence de
l'Assemblée générale du GIP.

Le 2^{ème} Vice-président rappelle les recommandations émises par le CA en date du 28/01/2016 :

- L'adhésion ou le retrait au GIP n'emporte pas modification du périmètre d'étude du futur Parc national.
- Une large adhésion au GIP renforce la dynamique du projet et son ancrage dans son environnement.
- Le retrait du GIP interroge sur la reprise du dialogue.
- L'adhésion de villes ou de villages situés au sein du périmètre du Parc leur donne une place privilégiée dans un projet de territoire marqué par la ruralité.
- L'adhésion de villes ou de villages situés en dehors du périmètre du Parc appellent à construire des relations de coopération aux bénéfices partagés.

16 demandes sont proposées au vote :

- Adhésion :
 - Coordination rurale 21
 - Coordination rurale 52
 - Association pour la liberté des hommes et de leur territoire
 - Côte d'Or Tourisme
 - Golf d'Arc en Barrois
 - ARPOHC
 - Les sentiers de la Belette
 - GREN
 - Pro Silva

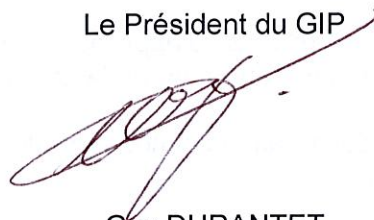
- Fédération des foyers ruraux de Haute-Marne
 - Office de tourisme des 3 forêts
 - PETR du Pays de Langres
 - Commune de Chaumont
 - Commune de Langres
 - Commune de Perrancey les vieux moulins.
-
- Retrait :
 - Commune de Mauvilly

Délibère :

L'Assemblée générale valide à la majorité des voix exprimées les demandes d'adhésion et de retrait énoncées ci-dessus. Chaque nouveau membre disposera d'une (1) voix au sein de l'Assemblée générale. L'avenant n°2 qui en résulte est annexé à la présente délibération.

Le 03 mars 2016,

Le Président du GIP



Guy DURANTET